



ATTESTATION DE VOCATION NON AGRICOLE
SOUS RESERVE

LE WALI DE LA REGION DE RABAT-SALE ZEMMOUR ZAER

Vu le décret n°02-04-683 en date du 29 décembre 2004 relatif à la Commission Régionale Chargée de Certaines Opérations Foncières ;

Vu la demande formulée par la ..., à l'effet d'obtenir une attestation de vocation non agricole, déposée auprès du Centre Régional d'Investissement de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër.

Vu le résultat de l'enquête technique à cet effet par la DPA relative à la parcelle objet de la dite demande ;

Vu le contrat de vente en date du ..., aux termes duquel la Direction Régionale des Domaines Privé de l'Etat a vendu un terrain d'une superficie de ..., à extraire de la parcelle objet du titre foncier n°..., sis à la Commune de ..., Préfecture de ... ;

Vu l'engagement de réalisation dudit projet dans un délai de ... ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Régionale Chargée de Certaines Opérations Foncières en date du ... ;

ATTESTE

Que le terrain dont la superficie est de ..., à extraire de la parcelle objet du titre foncier ..., sis à la Commune de ..., Préfecture de ... est appelé à perdre sa vocation agricole.

La présente attestation est assortie des conditions suivantes :

Dans le cas où le projet envisagé est réalisé dans le délai fixé ci-dessus, la présente attestation sera confirmée après enquête de la Commission de Constat instituée par l'article 11 du décret précité ;

La disposition de la propriété en question par la Société ... est interdite tant que la présente attestation n'est pas confirmée.

Le conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques de ... est requis de mentionner sur le titre foncier les clauses résolutoires et d'interdiction de vente, énoncées ci-dessus.

La présente attestation est délivrée à la ... pour servir et valoir ce que de droit.

Rabat, le :